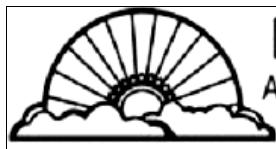


CONSTELLATION 4
avenue Circulaire 144 A
1180 BRUXELLES
N° BCE : 0832 531 994



Pôle Concept s.a.
Avenue Paul Hymans, 105
B-1200 Bruxelles

Syndic Pole Concept S.A.
Ave Paul Hymans 105 Bte 11
BE 1200 Bruxelles
N° BCE : **0445.652.840**
IPI : **102.895**

Décompte de copropriété du 01/01/2025 au 31/03/2025

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
<u>A CHARGE DES OCCUPANTS</u>			1.311,25
0 02 9 ENTRETIEN IMMEUBLE	426 / 10000	7.161,31 =	305,07
0 03 9 FRAIS DES ASCENSEURS	426 / 10000	556,85 =	23,72
0 04 9 ELECTRICITE DES COMMUNS	426 / 10000	236,21 =	10,06
0 05 9 FRAIS CHAUFFAGE-EAU 23-24	652 / 14975	13.059,31 =	568,59
0 06 9 GARDE ET CONCIERGERIE	426 / 10000	3.004,63 =	128,00
0 07 9 FRAIS DU PARC	691 / 16220	3.779,36 =	161,01
0 08 9 FRAIS ADMINISTRATION	691 / 16220	2.694,66 =	114,80
<u>A CHARGE DES PROPRIETAIRES</u>			180,76
0 09 9 ASSURANCES	426 / 10000	1.709,68 =	72,83
0 10 9 GROS TRAVAUX	426 / 10000	2.173,84 =	92,61
0129 FRAIS ADMINISTRATION PROPRIETAIRES	691 / 16220	359,60 =	15,32
<u>FRAIS PRIVATIF</u>			276,66
0 98 0 Frais privatifs	/	=	276,66
Détails des frais privatifs	276,66		
Poste vidéo privatif	276,66		

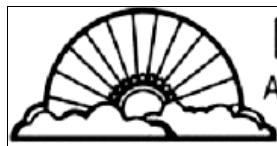
Solde créditeur de votre compte -783,70 €

Total de la facture : 1.768,67 €

Instructions de paiement

A payer avant le 25/04/2025 **984,97 €**
CONSTELLATION 4
Iban : BE62 3101 0340 9261
Bic : BBRU BE BB
Communication : +++000/0004/49028+++

CONSTELLATION 4
avenue Circulaire 144 A
1180 BRUXELLES
N° BCE : **0832 531 994**



Pôle Concept s.a.
Avenue Paul Hymans, 105
B-1200 Bruxelles

Syndic Pole Concept S.A.
Ave Paul Hymans 105 Bte 11
BE 1200 Bruxelles
N° BCE : **0445.652.840**
IPI : **102.895**

Monsieur

Propriétaire : 0000044490

Réf. du lot : 1 5A

EVERAERT
Chemin Masy 2 bte
1390 Grez Doiceau

Bruxelles, le 31/03/2025

Décompte de copropriété du 01/01/2025 au 31/03/2025

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour plus d'informations sur votre immeuble et votre compte personnel, consultez notre site

<http://www.poleconceptsa.be> et sélectionnez « Accès à votre Ecoweb »

Votre login : 0000044490
Votre mot de passe : 49028